

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE D'AUBERTIN**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU 24 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze et le vingt-quatre novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ**

**Présents** : Mmes BERSANS, BRUN, CLASTRE, HOURS, LACAVE-PISTAA MM. BERNADAS, MARSAGUET, TIRET-CANDELE, MICHON, MEGE, PIAT, SANCHEZ, DUPOUY.

**Absent-excuse** : M. VALTON

**Mme Sandrine BERSANS** a été nommée secrétaire.

**1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 octobre 2015**

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents*

**2°) Remplacement temporaire d'un agent**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un agent momentanément indisponible. Les contrats sont conclus pour une durée déterminée en fonction de la durée de l'absence.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement d'un agent momentanément indisponible.

*Délibération approuvée à l'unanimité des présents*

**3°) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Mme le Maire rappelle que la Loi « NOTRe » prévoit la mise en œuvre de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI). Pour ce qui nous concerne, le préfet des Pyrénées-Atlantiques est chargé d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale qui doit être arrêté avant le 31 mars 2016.

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) des Pyrénées Atlantiques présenté par Monsieur le Préfet le 29 septembre dernier, lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Vu la proposition de Monsieur le Préfet, inscrite dans le projet de schéma, d'étendre le périmètre de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées à 12 des 14 communes qui composent actuellement la communauté de communes du Miey de Béarn, ainsi que le rattachement des communes de Caubios Loos et Momas à la communauté de communes des Luys en Béarn.

Vu les propositions de rationalisation du réseau de syndicats inscrites dans le projet de schéma et qui concernent la commune.

Vu la séance du conseil municipal de **18 février 2014** au cours duquel a déjà émis un avis favorable au rattachement de la communauté de communes du Miey de Béarn à la communauté d'agglomération de Pau Pyrénées par la voie du dispositif de fusion.

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 12 novembre 2015, précisant les modalités de modification de périmètre, à savoir la mise en œuvre de la procédure régie par l'article L.5214-26 du CGCT pour les communes de Caubios Loos et Momas, ainsi que la procédure de fusion entre la communauté du Miey de Béarn et la communauté d'agglomération, telle que prévue par le III de l'article 35 de la loi NOTRe

Considérant que le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté par Monsieur le Préfet tient compte des attentes exprimées par la commune en matière d'évolution des périmètres des EPCI à fiscalité propre.

Considérant que le SDCI tel que proposé permettra, au-delà d'une rationalisation des périmètres, une meilleure cohérence territoriale, le développement de solidarités nouvelles, notamment entre les territoires urbains et ruraux.

Considérant que les propositions relatives à la rationalisation des syndicats intercommunaux, notamment ceux exerçant la compétence eau et assainissement, sont de nature à impacter négativement la qualité du service rendu aux usagers.

Considérant qu'il convient de repenser les propositions de rationalisation des syndicats en privilégiant la fusion de structures plutôt que leur dissolution.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

**Emet un AVIS FAVORABLE à l'unanimité aux évolutions des périmètres des EPCI à fiscalité propre, telles qu'inscrites dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet des Pyrénées Atlantiques dans sa saisine du 29 septembre 2015.**

**CONDITIONNE CET AVIS FAVORABLE à la mise en application de la proposition de procédure alternative formulée par le Préfet des Pyrénées Atlantiques dans son courrier du 12 novembre 2015, et invite Monsieur le Préfet à déposer en ce sens un amendement en CDCI.**

**DEMANDE à la communauté de communes du Miey de Béarn d'engager dans les meilleurs délais les travaux de rapprochement avec les EPCI à fiscalité propre concernés.**

**Emet un AVIS DEFAVORABLE à l'unanimité aux propositions relatives aux syndicats intercommunaux exerçant la compétence eau et assainissement, considérant nécessaire de repenser les modalités de rationalisation.**

**DEMANDE à Monsieur le Préfet de prendre en compte les propositions de fusion des syndicats qui lui seront soumises par les intéressés.**

***La délibération est approuvée à 13 voix et 1 abstention (M. Olivier MICHON) pour le point concernant la compétence eau et assainissement.***

#### 4) Schéma de mutualisation des services

La communauté de communes du Miey de Béarn a proposé un schéma de mutualisation des services permettant aux collectivités de partager des moyens, afin de faire des économies. Dans les faits, cette mutualisation existe déjà (achats groupés, prêt de matériel (chapiteau, barrières...)....).

Le schéma de mutualisation des services consiste à acter les actions existantes, à prioriser des actions telles que l'instruction des permis de construire, à conventionner la mise à disposition du personnel communal en matière de voirie et à mettre en place d'autres actions, et ce, avant le 31 décembre 2016, date à laquelle Aubertin fera partie de la communauté d'agglomération de PAU.

Par ailleurs, se pose le principe d'une collaboration au schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées, voire toutes les autres communautés d'accueil pour s'assurer de la prise en charge par ce biais de compétences intercommunales qui ne pourraient pas être reprises au niveau intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2017 après fusion du Miey de Béarn.

Le conseil municipal approuve les principales propositions du schéma, exposées précédemment.

#### 5) Divers

La réunion du Conseil Municipal a suivi la visite de Mme Clémence FONTY du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine. Elle a présenté la flore et la faune «aubertinoises». Les prairies d'Emile Bascourret sont déjà référencées avec une faune importante dont 3 papillons protégés au niveau européen.

Par ailleurs, une plante carnivore a été découverte à Aubertin. Une convention devrait être signée avec le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine

##### a) Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Un PLUI est en projet ; une fois terminé (probablement dans 4 ou 5 ans, il restera valable après notre intégration dans la communauté d'agglomération de PAU. En attendant, les règles imposées par la carte communale actuelle, demeurent.

Pour information concernant le PLUI, une réunion publique devrait avoir lieu en automne 2016.

b) Mairie : Les chaises de la salle du conseil municipal ont été changées pour un montant de 1 276 € HT.

c) Vendanges : Mme le Maire remercie Serge Dupouy et Didier Tiret-Candelé pour l'organisation des vendanges qui ont eu lieu, cette année, chez Serge Dupouy par manque de raisins sur la vigne située près de la mairie.

d) Réduction des déchets : La communauté de communes du Miey de Béarn va faire appel à participation de foyers témoins pour adopter 2 poules dans leur jardin. Les foyers témoins devront s'engager à prendre soin des poules et à leur acheter des graines, à peser les déchets pendant 4 mois. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service déchet au 0 800 00 79 40.

e) Jeudi 17 décembre 2015 : une réception sera organisée à la mairie en l'honneur du personnel communal.

f) Repas des retraités : Le repas des retraités aura lieu à la Maison Pour Tous d'AUBERTIN, le dimanche 17 janvier 2016.

g) Des étudiants, futurs assistant(e)s social(e)s, de l'Institut du Travail Social de PAU, Pierre Bourdieu, étudiant « *La vie en milieu rural* ». La commune d'Aubertin a été choisie et vous risquez de les croiser sur votre route.

h) **Elections régionales** :

Le Conseil Municipal organise le bureau de vote pour les élections régionales qui auront lieu le dimanche 6 décembre 2015 (1<sup>er</sup> tour) et le dimanche 13 décembre 2015 (2<sup>ème</sup> tour).

l) **Monument aux morts**

Pierre DEIANA s'est proposé pour repeindre gracieusement les lettres et les chiffres du monument aux morts. Tout le conseil municipal lui adresse ses remerciements.

j) **Téléthon** :

Comme chaque année, le téléthon sera organisé à la maison pour tous, le vendredi 4 décembre à partir de 17h jusqu'au samedi 5 décembre 2015 à 17 h. Une collecte de téléphones portables obsolètes et piles usagées sera organisée.

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 23 h 05

*Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.*